



12eme réunion annuelle d'ICA
Séance plénière
Abidjan, 22 novembre 2016

**Mettre en place des infrastructures de qualité aux fins du
développement de l'Afrique**

Résumé du document de base

A. Objet du document

1. Etabli pour la séance plénière de 2016 du Consortium pour les infrastructures en Afrique, portant sur la mise en place d'infrastructures de qualité aux fins du développement de l'Afrique, le présent document vise à fournir des informations de base et une orientation aux participants afin qu'ils comprennent mieux les thèmes qui seront examinés pendant la séance.

B. Rôle des infrastructures dans le développement

2. Les infrastructures¹ représentent une part substantielle des dépenses d'investissement dans tous les pays, soit environ 3% à 6 % du PIB par an (entre un tiers et la moitié de l'ensemble des investissements publics). Ces derniers temps, le rendement des infrastructures suscite de plus en plus de préoccupations et de débat — parmi les décideurs, les responsables politiques et la population — aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. C'est ainsi que, sur le continent africain, a été notamment créé, en 2005, le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) en vue d'accélérer les progrès pour satisfaire les besoins urgents de l'Afrique en matière d'infrastructures.

3. **Les infrastructures sont essentielles pour le développement.** Le succès ou l'échec d'un pays à diversifier sa production, développer ses échanges, faire face à l'accroissement de la population, réduire la pauvreté ou améliorer les conditions de l'environnement tient à sa dotation en infrastructures suffisantes. De bonnes infrastructures permettent d'augmenter la productivité et de réduire les coûts de production, mais elles doivent se développer assez rapidement pour soutenir la croissance. Par ailleurs, le type d'infrastructures mis en place détermine la réponse à la question de savoir si la croissance contribue au mieux à réduire la pauvreté. Les routes rurales, par exemple, qui relient les marchés des zones rurales et urbaines, ou l'approvisionnement en eau des zones rurales contribueront davantage à une croissance partagée que d'autres services d'infrastructures ciblant les populations à revenu plus élevé.

4. **Le financement et la propriété des infrastructures** ont d'importantes conséquences pour la stabilité macroéconomique. Instrument anticyclique, l'investissement dans les infrastructures peut créer des emplois et la demande. Les accords de propriété (public, privé ou partenariat) influent sur la qualité des services d'infrastructures et la disponibilité de financement. Dans l'ensemble, les déficits persistants de ports, de routes, de voies ferrées, de compagnies aériennes et de services publics d'électricité ont considérablement contribué à l'instabilité budgétaire et financière de l'Afrique, et ont freiné la croissance.

C. Etat des infrastructures en Afrique

1. Les infrastructures disponibles

5. **L'Afrique manque d'infrastructures de base.** Dans l'ensemble, le continent africain est, à tous égards, la région la moins dotée en infrastructures du monde en développement, même lorsqu'on la compare aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire d'autres régions. Cela tient en partie à son faible PIB (l'investissement dans les infrastructures est intimement lié au PIB) et en partie à la géographie et à l'histoire du continent.

6. En 2014, l'Afrique a consacré 74,5 milliards de dollars à l'investissement dans les infrastructures alors qu'on estime à 100 milliards de dollars (dollars de 2015) les dépenses nécessaires par an pour simplement maintenir le patrimoine au niveau actuel. Près de la moitié du financement provient des gouvernements, le reste étant essentiellement constitué de prêts et de subventions accordés par les partenaires de développement. La part du financement privé – moins de 4 % du montant total – est beaucoup plus faible que dans les autres régions à faible revenu ou à revenu intermédiaire et se concentre

¹ Par infrastructures, on entend les secteurs des transports, de l'eau et l'assainissement, de l'énergie et des télécommunications.

essentiellement dans le secteur des télécommunications mobiles, même si des possibilités considérables s'offrent pour le financement privé de l'électricité (en particulier la production), des ports, des voies ferrées et de l'approvisionnement en eau. La faiblesse du financement privé traduit un faible taux de recouvrement des coûts et le fait que l'investissement en Afrique est perçu comme un risque, et ce en raison en partie des sentiments ambivalents des gouvernements et de l'opinion publique à l'égard des investisseurs privés.

7. En Afrique, le déficit d'infrastructures varie considérablement d'un sous-secteur à l'autre. Dans celui des télécommunications mobiles, le continent dépasse d'autres régions comparables, et les pays africains ont mis à profit ces technologies pour surmonter des handicaps naturels, notamment en ce qui concerne les services bancaires mobiles. Dans le secteur de l'approvisionnement en eau, suite à un important accroissement des investissements au cours des 20 dernières années en raison d'un meilleur recouvrement des coûts, l'Afrique se trouve au même niveau que les pays à faible revenu d'autres régions ; toutefois, les installations sanitaires améliorées font toujours défaut. C'est dans les sous-secteurs des transports et de l'énergie électrique que l'Afrique est à la traîne. En effet, dans ces deux sous-secteurs, le patrimoine de l'Afrique est généralement très inférieur à celui d'autres régions comparables.

Indicateur	Afrique subsaharienne	Pays à faible revenu	Pays à revenu intermédiaire
Routes (km/1000 km ²)			
• Densité des routes revêtues	49	134	461
• Densité totale	152	211	757
Télécommunications (lignes/100 personnes)			
• Ligne principale	1,1	0,9	10,2
• Téléphonie mobile	71	56,7	93,9
• Internet	19,2	6,3	34,1
Electricité			
• Capacité de production (MW/million de personnes)	37	326	
• Couverture électrique (pourcentage de la population ayant accès)	35,3	41	87,4
Eau et assainissement (pourcentage de la population ayant accès)			
• Services d'eau améliorés	66,5	65,6	92
• Services d'assainissement améliorés	29,7	28,2	64,7

Source: Centennial Group International, 2016

2. Qualité des services d'infrastructures en Afrique

8. **Les services d'infrastructures en Afrique sont de qualité contrastée.** Dans l'ensemble, les infrastructures en Afrique n'assurent pas de services de qualité suffisante pour permettre le développement du continent. La facilité d'accès à l'électricité varie considérablement d'un pays à l'autre, mais dans de nombreux pays africains, il faut beaucoup de temps pour obtenir un branchement et les frais que le consommateur doit acquitter sont élevés. Le temps de chargement et de déchargement dans les ports peut souvent être long. La détérioration des réseaux routiers, le défaut d'entretien et le manque de concurrence entre transporteurs augmentent souvent le coût du transport de marchandises, même si des progrès sont faits pour mettre à niveau les routes en Afrique. Le passage des frontières demeure souvent difficile et long. L'accès à l'eau potable et en particulier les services sanitaires améliorés se sont considérablement améliorés au cours des 10 dernières années mais davantage de progrès s'imposent. En revanche, la téléphonie mobile est largement répandue, avec une couverture appropriée, même si l'accès à l'Internet demeure souvent irrégulier et coûteux.

9. **L'insuffisance des infrastructures et la qualité contrastée des services d'infrastructures est un frein pour l'Afrique.** Les entreprises et consommateurs africains pâtissent à la fois du déficit

d'infrastructures et de services d'infrastructures inégaux qui sont souvent très coûteux, imprévisibles et peu fiables. Il en résulte pour le continent d'autres obstacles au développement à surmonter, notamment les suivants :

- Le coût des produits et services que l'Afrique peut commercialiser sur les marchés internationaux est plus élevé que celui des produits et services exportés par d'autres régions, ce qui réduit la compétitivité internationale des exportateurs africains et limite les secteurs dans lesquels les entreprises africaines peuvent compétir.
- Les marchés intérieurs africains, notamment pour les produits agricoles, sont moins développés. Les fournisseurs locaux ne peuvent pas toujours satisfaire la demande car l'électricité n'est pas facilement accessible ou les routes sont de mauvaise qualité. Les produits reviennent donc plus cher aux consommateurs.
- Les infrastructures contribuent à la croissance partagée ; par conséquent, le manque d'infrastructures en Afrique ne permet pas une large répartition des fruits de la croissance dans les pays. Par exemple, l'absence de systèmes de transport reliant les marchés des zones rurales et urbaines réduit les possibilités pour l'agriculture.
- Pour assurer l'intégration régionale, il faut une série coordonnée de règles pour toute la région ainsi que des interconnexions physiques. Or, dans une grande partie du continent africain, les réseaux régionaux routiers, ferroviaires, électriques et de communications font défaut ou laissent à désirer.

D. Infrastructures de qualité: définition²

10. L'expression "infrastructures de qualité" recouvre l'Efficiencia économique, l'inclusion sociale, la sécurité et la résilience, la viabilité de l'environnement ainsi que la commodité et le confort, autant d'éléments jugés indispensables pour le développement durable. Il s'agit, par ce concept, de mettre en place des infrastructures sur la base de décisions mieux réfléchies, d'un meilleur mode de conception et de construction et d'un financement innovant tout en faisant du secteur privé un élément de la solution.

11. Vu que les ressources financières sont limitées dans certaines parties de l'Afrique, mais sachant qu'il faut assurer un développement inclusif et durable, il s'agit également de développer des investissements dans les infrastructures qui permettent d'optimiser les ressources. Il est tenu compte de la longévité, de la sécurité et des coûts opérationnels de la durée complète du projet, ainsi que de la contribution de l'investissement à la mise en valeur des ressources humaines locales.

12. Les problèmes liés au changement climatique sont également pris en compte dans le concept d'infrastructures de qualité. Il importe de prendre en compte les aspects écologiques et de résilience des infrastructures en ayant recours à des technologies soucieuses de l'environnement qui émettent le moins de gaz à effet de serre et permettent la plus grande adaptabilité au changement climatique.

E. Facteurs qui déterminent la qualité des infrastructures

13. Alors que l'Afrique continue d'investir dans les infrastructures afin de combler l'écart avec le reste du monde, elle doit veiller à ce que ces investissements soient de qualité de façon à avoir le maximum d'impact économique et à profiter au plus grand nombre. Des questions intersectorielles se posent.

² Source: Rapport annuel d'ICA 2015.

1. Questions intersectorielles

14. La question intersectorielle la plus importante en matière d'infrastructures en Afrique est **la nécessité d'investir davantage d'une manière générale**, afin d'accélérer la mise en place d'infrastructures sur tout le continent. Il est peu probable que l'Afrique comble son déficit d'infrastructures si les financements privés n'augmentent pas. La propriété et l'exploitation privées des infrastructures en Afrique seront de plus en plus nécessaires, ce qui contribuera à relever la qualité en améliorant les opérations et l'entretien, et donc la qualité et la durabilité des services d'infrastructures connexes.

15. Les questions essentielles supplémentaires jugées importantes pour la mise en place d'infrastructures de qualité en Afrique sont les suivantes:³

a) *Efficiences économique*

16. L'Efficiences économique a trait à la question de savoir, d'une part, si l'investissement initial est judicieux – il s'agit d'obtenir le meilleur retour sur investissement et de veiller à ce que la technologie choisie soit la mieux adaptée aux circonstances du pays et des consommateurs – et, d'autre part, si le bien physique qui en est résulté est judicieusement exploité et entretenu. Pendant la phase de planification et de construction, il s'agira donc, notamment : a) de veiller à retenir la technologie et la conception de projet appropriées; b) de mettre en place les régimes de propriété et de gestion et les modes de financement qui conviennent ; c) de procéder à des appels d'offres efficaces ; et d) d'assurer une gestion compétente des travaux de construction. Après la mise en service, il faudra a) faire preuve d'efficacité opérationnelle et disposer de capacités solides en matière de maintenance et b) réduire les charges pour l'environnement et les coûts sociaux. La plénière permettra aux participants de mieux apprécier l'impact que le choix approprié de modes de financement, de partenaires et de technologie peut avoir pour ce qui est d'optimiser les bénéfices des investissements initiaux. Ils pourront également mieux saisir les arbitrages entre ces choix.

b) *Inclusion*

17. Le caractère inclusif de l'investissement dans les infrastructures permet de déterminer dans quelle mesure le service d'infrastructures lié à l'ouvrage concerné contribue à faire bénéficier le plus grand nombre possible de personnes des avantages de la croissance économique. Il s'agira : a) d'améliorer les conditions de vie et l'économie des populations, notamment des pauvres; b) de promouvoir un développement équilibré entre zones rurales et zones urbaines ; c) de prendre en compte les questions d'égalité entre les sexes ; et d) d'éliminer les obstacles naturels ou artificiels dans le pays. Les participants comprendront mieux les questions complexes liées à l'amélioration des conditions de vie et de l'économie des populations, à la promotion d'un développement équilibré entre zones rurales et zones urbaines et à la problématique hommes-femmes.

c) *Sécurité, résilience et durabilité*

18. La sécurité et la résilience ont trait à la question de savoir dans quelle mesure l'infrastructure peut soutenir divers types de phénomènes climatiques et autres. La sécurité et la résilience trouvent un écho particulier en Afrique étant donné les effets très importants que le changement climatique devrait avoir dans les pays du continent. L'accent est mis en particulier sur a) la résilience aux catastrophes naturelles, y compris celles découlant du changement climatique, et b) la nécessité d'assurer la sûreté d'utilisation et d'exploitation ainsi que la sécurité sur les chantiers de construction et alentours.

³ *Source: Quality Infrastructure Investment Casebook*, Gouvernement du Japon (Ministère des affaires étrangères ; Ministère des finances ; Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie ; Ministère des terres, des infrastructures, des transports et du tourisme ; Ministère de l'intérieur et des communications ; Agence japonaise de coopération internationale)

19. La durabilité englobe deux thèmes principaux : la mesure dans laquelle l'infrastructure réduit son impact environnemental et social sur la région et le pays où elle est implantée, et la mesure dans laquelle son financement, son exploitation et son entretien garantissent sa prolongation et son remplacement à la fin de sa durée de vie utile. Les questions à prendre en considération sont notamment : a) l'harmonie avec l'environnement ; b) la réduction des effets négatifs sur les communautés, en particulier les plus pauvres ; c) la nécessité de maintenir un haut niveau de rendement et d'exploitation ; d) la continuité de la gestion ; et e) la nécessité d'assurer un entretien efficace et le remplacement de l'infrastructure à la fin de sa durée de vie utile.

20. Les participants approfondiront leur connaissance des options disponibles pour la mise en place d'infrastructures à l'épreuve du changement climatique. Ils comprendront aussi mieux les nombreux aspects de la durabilité : impact social et environnemental, financement, continuité de la gestion et entretien approprié des infrastructures.

2. Questions sous-sectorielles

a) *Transport*

21. Le secteur des transports unit le tissu national et rapproche les producteurs et les consommateurs du monde entier. Les principales questions propres à ce secteur ont trait à la nécessité : a) de mettre en place des infrastructures de transport à caractère régional plutôt que national, l'accent étant mis particulièrement sur les **couloirs de transport** reliant les marchés internationaux aux agglomérations ; b) de faire en sorte que les infrastructures de transport contribuent à assurer le **développement le plus inclusif possible** en ouvrant les zones isolées ; et c) de tirer le meilleur parti de l'investissement dans les infrastructures pour assurer un développement urbain rationnel, en ayant recours aux systèmes de **transport public**.

b) *Electricité*

22. L'électricité est à la base du développement d'activités productives dans l'économie, et favorise la croissance partagée grâce aux services qu'elle fournit aux pauvres. Les questions les plus importantes dans ce secteur sont les suivantes : a) l'insuffisance des investissements du fait d'un **faible recouvrement des coûts**, en raison de l'inadéquation des droits pratiqués et des faibles taux de recouvrement, en particulier du secteur public, la conséquence étant que le secteur attire peu d'investisseurs privés et que, à la différence d'autres régions, il demeure sous le contrôle et la gestion de l'Etat ; et b) le **choix de technologie** dans la décision d'investissement. De nouvelles options technologiques sont devenues économiquement attrayantes, notamment les énergies renouvelables à petite échelle comme les systèmes d'énergie solaire domestiques et les mini-réseaux, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et l'hydroélectricité au fil de l'eau. Il convient de prendre les décisions d'investissement sur la base de la solution la moins coûteuse pendant tout le cycle de vie de l'infrastructure.

c) *TIC*

23. La téléphonie mobile est une réussite en Afrique. La population africaine a mis à profit les communications vocales et par SMS pour développer de vastes domaines d'activité économique, de la recherche d'informations sur les prix agricoles aux services bancaires mobiles. Toutefois, l'utilisation de données par téléphone mobile reste toujours faible en raison du coût relativement élevé et de la faible pénétration actuelle des smartphones (même si la situation évolue). La question la plus importante dans le domaine des TIC a trait à la **qualité de la connectivité Internet**, ayant pour cause le faible débit, des services souvent irréguliers et des prix élevés, qui souvent résultent du manque de concurrence.

d) *Eau*

24. Si les infrastructures de transport, d'électricité et des télécommunications concourent à la compétitivité et au commerce d'un pays et (peut-être dans une moindre mesure) à la croissance partagée, l'approvisionnement en eau potable et l'accès à l'assainissement contribuent directement à réduire la pauvreté et favorisent la croissance partagée. Les principales questions qui se posent dans ce secteur sont les suivantes : a) l'accès à une **eau de meilleure qualité** reste insuffisant, en particulier en milieu rural ; b) moins de 20 % de la population africaine et moins de 10 % en milieu rural ont accès à des **services d'assainissement améliorés** (fosses septiques et latrines améliorées).

F. Initiatives en cours

25. Plusieurs initiatives intéressantes sont actuellement mises en œuvre en Afrique en vue de remédier aux obstacles présentés ci-dessus, notamment les suivantes :

- **Principes du G7 d'Ise-Shima pour la promotion des investissements dans les infrastructures de qualité.** Élaborée à la réunion du G7 tenue au Japon en mai 2016, cette initiative comporte plusieurs principes, dont la nécessité d'assurer une gouvernance efficace, un fonctionnement fiable et l'efficacité économique eu égard aux coûts du cycle de vie, ainsi que la sécurité et la résilience face aux catastrophes naturelles, au terrorisme et aux risques de cyberattaque.
- **Partenariat élargi pour les infrastructures de qualité du Gouvernement japonais.** En mai 2015, le Gouvernement japonais a annoncé le Partenariat pour les infrastructures de qualité, dont le but est de promouvoir la coopération et la collaboration avec d'autres partenaires de développement qui souscrivent à ce concept.
- **Phase 3 de l'Assistance renforcée pour le secteur privé (EPSA).** A la TICAD VI, la Banque africaine de développement (BAD) et le Japon ont annoncé une initiative pour le développement du secteur privé d'une valeur de 3 milliards de dollars des États-Unis, dont le but est de relancer la croissance et de réduire la pauvreté en Afrique. Les ressources seront destinées, entre autres, aux infrastructures, notamment aux transports et à l'énergie. La nécessité d'investir dans des infrastructures de qualité reliant les différentes parties de l'Afrique a été relevée par le Premier Ministre japonais, Shinzo Abe.
- **Nouveau pacte pour l'énergie en Afrique 2016-2025.** Cette initiative axée sur le partenariat a pour ambition d'assurer l'accès universel à l'énergie en Afrique d'ici à 2025. L'objectif visé est de forger un partenariat porteur de transformation en matière d'énergie pour l'Afrique – une plate-forme pour les partenariats public-privé en vue d'assurer des financements innovants dans le secteur de l'énergie en Afrique.
- **Mécanisme mondial de financement des infrastructures** (géré par la Banque mondiale). Les banques multilatérales de développement, dont la Banque mondiale, œuvrent de concert avec les prêteurs commerciaux, les investisseurs institutionnels et d'autres partenaires de développement à la mise en place d'un mécanisme souscrivant au concept d'infrastructures de qualité qui examinerait les obstacles au développement des infrastructures et proposerait des solutions pour les surmonter.
- À la réunion de la **TICAD VI Japon-Afrique** tenue à Nairobi les 27 et 28 août 2016, ont été élaborés des principes essentiels visant à promouvoir le programme de développement durable de l'Afrique sur la base de la qualité et de l'autonomisation ("*TICAD VI Nairobi*

Declaration”⁴. Cette importante initiative vient étayer les investissements très importants que le Japon entend réaliser en Afrique à l’avenir (environ 30 milliards de dollars dans le cadre de partenariats publics) grâce à des mesures visant à développer les infrastructures de qualité, mettre en place des systèmes de santé résilients et jeter les bases pour la paix et la prospérité.

26. Les initiatives ci-après, qui ont un effet positif sur toutes les composantes de la qualité, ont été mises en relief parce qu’elles mettent l’accent sur un élément particulier.

1. Efficience économique

- **L’initiative mondiale pour la passation des marchés : comprendre le principe du meilleur rapport qualité–prix** est un programme appuyé par l’Agence du commerce et du développement des États-Unis qui a pour vocation d’aider les pouvoirs publics des économies émergentes à mieux comprendre le coût total de la propriété des biens et services destinés aux projets d’infrastructures. L’initiative aide les fonctionnaires chargés des marchés publics à mettre en place des pratiques et des politiques qui intègrent l’analyse du coût du cycle de vie et la détermination du meilleur rapport qualité–prix de façon équitable et transparente.
- **Entretien des couloirs routiers, expérience contractuelle fondée sur les résultats et participation du secteur privé.** Les recommandations de la Commission de l’Union africaine sur la stratégie d’entretien des routes ont été adoptées en 2014 (sommet de Malabo). Le tableau sur la sécurité routière a été adopté en 2016 (sommet d’Addis-Abeba). La Commission de l’Union africaine organise des ateliers régionaux pour promouvoir la ratification au niveau national et accélérer la mise en oeuvre.
- **One-Stop Border Post (OSBP) Source Book (Livre sur les postes-frontières à guichet unique).** Publié pour la première fois en 2011, le projet du livre sur les postes-frontières à guichet unique était une initiative de la Plate-forme du secteur des transports d’ICA qui a été financée par l’Agence japonaise de coopération internationale, en sa qualité de principal partenaire de développement de la Plate-forme, en coopération étroite avec la Communauté de l’Afrique de l’Est. La deuxième édition, achevée en mai 2016, a été lancée officiellement en août à la TICAD VI, et sera téléchargée sur les sites Web du NEPAD et d’ICA.

2. Inclusion

- **Le Nouveau pacte pour l’énergie en Afrique 2016-2025** est une initiative axée sur le partenariat qui a pour vocation d’assurer l’accès universel à l’énergie en Afrique d’ici à 2025. Pour soutenir et réaliser cet objectif, la Banque africaine de développement collabore avec les gouvernements, le secteur privé et des initiatives bilatérales et multilatérales du secteur de l’énergie à l’élaboration d’une plate-forme pour les partenariats public-privé en vue d’assurer des financements innovants dans le secteur de l’énergie en Afrique.
- **L’Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique** est une initiative sans exclusive porteuse de changement, contrôlée par l’Afrique et conduite par l’Afrique, qui vise à accélérer et intensifier l’exploitation de l’important potentiel d’énergie renouvelable du continent. L’Initiative devrait atteindre une capacité de production d’énergie renouvelable

⁴ Voir “TICAD VI Nairobi Declaration”, http://www.mofa.go.jp/af/af1/page3e_000543.html. On trouvera un résumé des mesures adoptées par le Japon pour l’Afrique à la TICAD VI sous la rubrique “Qualité et autonomisation” à l’adresse: <http://www.mofa.go.jp/mofaj/files/000183835.pdf>.

supplémentaire d'au moins 10 GW d'ici à 2020, et mobiliser les potentialités africaines pour produire au moins 300 GW d'ici à 2030.

3. Sécurité, résilience et durabilité

- **Aptitude à promouvoir des infrastructures résilientes au changement climatique en Afrique.** Cette initiative vise à accroître la capacité des pays membres régionaux participants et des communautés économiques régionales de l'Union africaine à élaborer une série de projets d'adaptation et à les aider à mobiliser des ressources auprès des fonds pour le climat, notamment du Fonds vert pour le climat parrainé par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le principal objectif du projet est de renforcer les partenariats, l'état de préparation et les capacités pour le développement d'infrastructures résilientes au changement climatique dans la région.
- Le **Mécanisme mondial pour la sécurité routière**, programme de partenariat mondial ayant pour mission de contribuer à trouver des solutions à la crise croissante des décès et des blessures causés par les accidents de la route dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, fournit des financements, des connaissances et une assistance technique pour accompagner les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dans les efforts qu'ils font pour renforcer leurs capacités scientifiques, technologiques et de gestion.

G. Mettre en place des infrastructures de qualité en Afrique — la marche à suivre

27. Pour assurer son développement, l'Afrique a besoin de plus d'infrastructures de meilleure qualité. La croissance économique et l'inclusion sociale étant intimement liées à la prestation de services d'infrastructures de qualité, la faible dotation en infrastructures de l'Afrique et la qualité contrastée de celles-ci constituent un frein pour le continent. Pour réaliser davantage d'investissements, il faut rechercher de nouvelles sources de financement ; et pour assurer une meilleure exploitation et un meilleur entretien des infrastructures en vue de fournir de meilleurs services d'infrastructures, il faut adopter une nouvelle approche en matière de construction, d'exploitation et d'entretien des infrastructures.

28. Les options en matière de sources de financement ont été traitées lors d'une précédente séance plénière d'ICA. Le présent document passe en revue les questions et les options concernant la construction, l'exploitation et l'entretien des infrastructures. On trouvera ci-après une série de questions essentielles à examiner.

1. Mettre en place des infrastructures de qualité

29. **Améliorer la planification et la conception.** Pour mettre en place des infrastructures de qualité, il faudra améliorer la planification et la conception, depuis les études initiales des besoins des utilisateurs jusqu'à l'examen approfondi des différentes options techniques et technologiques. Une planification de qualité, à laquelle les utilisateurs et les communautés qui pourraient être affectées participent activement, rehausse considérablement la qualité des infrastructures. La planification doit tenir compte de l'impact du projet envisagé sur l'environnement et les populations locales.

30. **Améliorer la passation des marchés et la construction.** Une fois la conception optimale du projet retenue, l'infrastructure de qualité ne peut être installée que si la passation des marchés et les travaux de construction sont bien gérés. La qualité est considérablement rehaussée lorsque l'achat de biens et services se fait par appel d'offres transparent et lorsque la structure de gestion réduit les interfaces entre

sous-traitants et dispose d'un mécanisme approprié de partage des risques avec ces derniers de façon à réduire les retards et les dépassements de coûts.

31. **Améliorer l'exploitation et l'entretien.** Une fois l'infrastructure mise en service, la qualité des services connexes sera fonction de la manière dont elle est exploitée et entretenue. Il est essentiel, pour assurer des services d'infrastructures de qualité, de disposer de fonds suffisants pour l'exploitation, en particulier pour l'entretien. Dans le cas des infrastructures génératrices de revenus (électricité, ports, voies ferrées, routes à péage, approvisionnement en eau et TIC), il faut que des droits couvrant les coûts soient prélevés et que le service public ou la société concernée procèdent à une facturation et un recouvrement efficaces. L'introduction de tarifs de service essentiel confère un caractère plus inclusif. Dans le cas des infrastructures non génératrices de revenus (routes), une budgétisation efficace du secteur public est essentielle.

2. Plan d'action

32. Les décideurs africains doivent envisager à la fois comment accroître le financement général des investissements dans les infrastructures pour combler le déficit d'infrastructures et comment améliorer la qualité de ces investissements ainsi que de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures. Pour améliorer **l'Efficiences économique**, accroître **l'inclusion** et renforcer **la sécurité, la résilience et la durabilité**, les pouvoirs publics et les spécialistes des infrastructures en Afrique doivent axer leurs efforts sur trois séries de mesures :

- **Intégrer la qualité dans le cycle de vie des infrastructures, comprenant la planification, la passation des marchés et la construction, et l'exploitation et l'entretien.** Le concept de qualité doit être intégré aux projets d'infrastructures dès le début et tout au long du cycle de vie du projet, y compris pendant l'exploitation et l'entretien. Les principes essentiels de conception et d'exploitation doivent être fondés sur l'Efficiences économique, l'inclusion, et la sécurité, la résilience et la durabilité.
- **Disposer de ressources financières suffisantes pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures.** Les infrastructures africaines manquent cruellement de financements à cause de droits inadaptés, d'une facturation et d'un recouvrement qui laissent à désirer et d'une mauvaise budgétisation de la part des gouvernements. Les spécialistes des infrastructures en Afrique et les gouvernements doivent veiller à la santé financière du secteur, faute de quoi l'Afrique ne sera jamais en mesure de combler son déficit d'infrastructures. Il faut en particulier que le secteur privé s'implique davantage dans ce secteur.
- **Échanger et diffuser des informations et des pratiques optimales.** Enfin, le concept crucial d'infrastructures de qualité doit être diffusé dans tout le continent. En outre, les directives en matière de passation des marchés au niveau national ainsi que celles des institutions multilatérales de développement doivent être révisées, notamment pour exclure les investissements dans les infrastructures de qualité inférieure qui ont un effet négatif sur le développement durable du continent africain.